APESA

Position de l'APESA sur le CDT Paris Saclay

1. Introduction

L'Association pour la Préservation des Espaces naturels et de l'Environnement de Saint-Aubin (APESA) regroupe près de 20% de ses habitants.

Ce document a pour objectif de présenter la position de l'APESA vis-à-vis du Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud, dans le cadre de l'enquête publique menée du 17/11/2014 au 20/12/2014.

À travers 54 projets, le CDT engage pour 15 ans et de manière irréversible l'avenir du Plateau de Saclay et de ses habitants (St Aubin, Saclay, Orsay, Villiers le Bâcle, Palaiseau, Gif sur Yvette). Les habitants de de ces communes, sont très inquiets des conséquences néfastes qu'il aura sur leur vie quotidienne, les transports et l'exploitation agricole.

2. Avenir de l'agriculture

L'essence même du plateau c'est l'agriculture et la richesse de ses terres, mais le CDT ne les considère que comme accessoires. Hormis le projet sur le développement des filières courtes, aucun des 53 autres projets listés dans le CDT ne traite de l'avenir des espaces agricoles et de ses agriculteurs. L'accès à leur terre par leurs engins agricoles n'est pas prévu. Donc, immanquablement, le futur maillage créé par le TCSP, le doublement de la RD 36 et le métro, seront autant d'obstacles difficiles à traverser. En outre ils n'ont aucune garantie sur les différentes fonctionnalités de leurs espaces en fonction des aménagements prévus. L'avenir des jeunes agriculteurs parait compromis.

On peut regretter également que plusieurs centaines d'hectares des terres agricoles les plus riches de France aient été sacrifiées à ce projet au moment où l'on cherche à produire au plus près des lieux de consommation.

D'une manière générale, l'APESA soutient la position sur le CDT de l'Association Terre et Cité, à laquelle elle participe.

3. Transports

« Le territoire souffre aujourd'hui d'un manque d'accessibilité en transports en commun et de problèmes de congestion routière, du fait d'un déficit d'infrastructures. C'est particulièrement le cas pour le sud du plateau, dont le relief qui le sépare de la vallée desservie par le RER accentue l'isolement. » . Le constat du CDT est tout à fait conforme à ce que nous vivons quotidiennement.

Par contre les solutions de transport et de circulation proposées ne sont pas adaptées. Elles semblent basées sur des études qui négligent complètement l'importance des flux de voitures qui ne font que transiter à travers le plateau. Par ailleurs il semble que l'origine géographique des flux n'ait pas été analysée. En particulier les usagers de la RD 306 venant du sud de l'Essonne qui n'auront aucun intérêt à emprunter les nouveaux moyens de transports prévus. De même on ne voit pas bien ce qui pousserait les salariés des nouveaux établissements en cours d'installation, à utiliser les transports qui seront mis à leur disposition plutôt que leur voiture. En particulier, les 1400 salariés d'EDF, qui se rendront sur le plateau de Saclay pour y travailler à partir de fin 2015 sont situés essentiellement dans les Hauts de Seine et à Paris. Alors qu'aujourd'hui 70% utilisent les transports en commun, demain pour Saclay il est prévu que 70% d'entre eux utiliseront leur véhicule. Le « report modal » prévu vers les transports en commun paraît compromis.

Le TCSP (Transport en Communs en Site Propre) en cours de construction sera certes efficace pour les liaisons Est-Ouest, mais, à ce jour, aucun projet sérieux n'apparaît pour les liaisons Nord-Sud. Le futur Transport Automatique Léger (la ligne 18), prévu en 2023 pour relier Orly, Massy et le Christ de Saclay, ne fera que concurrencer le TCSP, tout en présentant une capacité insuffisante. Un gaspillage d'argent public estimé aujourd'hui à plus de 2.9 Mds€ ! Si l'on devait conserver l'objectif de renforcement de cet axe Est-Ouest, une solution de transport en commun plus économique et plus rapide à mettre en place pourrait être une prolongation vers Versailles du tram-train Evry-Massy prévu pour 2019. Elle pourrait être basée sur une utilisation des infrastructures du RER C. Pour ce qui est des liaisons avec Paris, seul un aménagement et un renforcement du RER B aurait la capacité suffisante.

Le renforcement des liaisons Vallée-Plateau n'est pas du tout abordé. Un téléphérique entre les gares de la vallée et le plateau du Moulon serait un moyen peu couteux et rapide à mettre en œuvre.

Un des principaux points noirs de la circulation de la vallée vers le plateau est le carrefour de St Aubin sur la RD 306. Les bouchons permanents aux heures de pointes du matin et du soir provoquent pour la population de St Aubin les désagréments suivants : bruit, pollution, utilisation inadaptée et dangereuse des voies du village par le détournement du trafic vallée-plateau, attente pour sortir de la commune. L'aménagement en cours vise à équiper ce carrefour de feux tricolores, ce qui ne pourra qu'ajouter à la pagaille actuelle ! Seul le passage en trémie sous ce carrefour, prévu (trop tard) en 2023 dans le projet 27 permettra de fluidifier efficacement la circulation des véhicules en provenance de Gif et de toute la vallée.

Dans l'immédiat, les travaux en cours pour la création de la voie protégée du TCSP et l'aménagement du carrefour de Saint-Aubin amplifient les désordres initiaux sur les routes entre St-Aubin et Saclay aussi bien qu'entre St-Aubin et Orsay. Ce serait supportable si l'on pouvait espérer que la situation serait meilleure une fois les travaux achevés. Malheureusement ce n'est pas le cas !

4. Concertation

Le 11 octobre 2013, une présentation du projet aux habitants de Saint-Aubin avait été faite par l'EPPS. Devant les inquiétudes déjà exprimées par les habitants sur la question des transports, une réunion spécifique avait été promise, qui n'a jamais été organisée.

Souhaitons que cette enquête permette une meilleure concertation. C'est pourquoi l'APESA s'associe à la demande de l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS), dont elle est membre, de ne pas clore cette enquête avant d'en avoir complété le dossier, dont la pièce essentielle, le CDT, date de septembre 2013.

Jean-Pierre PARISOT

Vice-Président de l'APESA chargé des relations avec les associations et avec l'EPPS